

**Résolution No 3 b des “5 - 9”
sur les effectifs des classes
AD du 24 mai 2000 à la Orbe**

Nous considérons qu'à une même pédagogie - EVM - doivent correspondre des effectifs au moins identiques à ceux du CYT 5-6 pour les deux voies VSG et VSB, trop chargées dans le Règlement actuel.

“Les 5-9” revendiquent que les articles 164 du Règlement sur la Loi scolaire (RLS) concernant l'effectif normal d'une classe et 165 concernant le maximum soient semblables aux normes applicables au cycle de transition 5-6 pour les classes 7-8-9 VSG/VSB, donc 18 à 20 élèves par classe, maximum 22 au moment de l'autorisation d'ouverture, au lieu des 26 prévus actuellement dans le RLS.